

Journée mondiale : Les ONG du Bahreïn appellent à l'abolition de la peine de mort

10 octobre 2015 _ A l'occasion de la 13e Journée mondiale contre la peine de mort, les Américains pour la démocratie et les droits de l'homme au Bahreïn (ADHRB), le centre de Bahreïn pour les droits de l'homme (BCHR) et l'Institut de Bahreïn pour les droits humains et la démocratie (BIRD) condamnent la pratique continue de la peine de mort au Bahreïn et appellent pour son abolition dans le royaume. Dans ce pays, la peine de mort est souvent utilisée comme un moyen d'intimidation. Sept personnes sont actuellement dans le couloir de la mort au Bahreïn, dont la plupart ont été condamnées à la suite de faux aveux extorqués sous la torture. Un bon nombre de cas manquent de preuves concrètes pour relier les individus aux crimes pour lesquels elles ont été poursuivies.

L'usage de la peine de mort au Bahreïn a suivi un modèle commun depuis 2011. Ses tribunaux condamnent à mort les personnes qui sont soupçonnées d'avoir tué des policiers. Ces accusés sont souvent soumis à la torture, y compris à des coups de fouet et à l'électrocution. Tout cela pour contraindre une confession. Les juridictions pénales rejettent régulièrement les arguments de la défense et entravent leur accès à un avocat. En 2011, les tribunaux militaires ont émis cinq condamnations à mort, dont la Commission d'enquête indépendante du Bahreïn a recommandé qu'elles soient commuées. Bien que le Bahreïn ait fait ce travail, des condamnations à mort continuent d'être prononcées dans des procès inéquitables. Dans une tendance inquiétante, le nombre de détenus condamnés à mort a augmenté de 75% cette année depuis Janvier 2015.

Sayed Ahmed Alwadaei, directeur de promotion au BIRD a déclaré que : "La peine de mort est un gros problème dans le Golfe. Il a été l'outil ultime de l'Arabie saoudite pour pratiquer sa répression politique pendant des décennies. Maintenant, nous voyons aussi le gouvernement du Bahreïn menaçant les dissidents avec cette arme terrible ».

« BIRD », « BCHR » et « ADHRB » ont régulièrement documenté les actes de torture et les procès inéquitables de prisonniers bahreïniens condamnés à mort. Le 19 Février 2014, la Cour pénale a trouvé le prisonnier, Maher al-Khabbaz, coupable de l'assassinat d'un agent de police avec un pistolet lance-fusées. Le tribunal a condamné al-Khabbaz, en dépit de l'incapacité de l'accusation de fournir des preuves tangibles sur l'arme du meurtre, et l'incapacité à remédier à la théorie de la cause de mort avec un rapport médico-légal issue de la défense sur des blessures de l'agent. Le procès d'Al-Khabbaz est typique pour tous les détenus bahreïniens qui attendent actuellement une peine de mort.

Hussain Abdullah, Directeur exécutif à « ADHRB » a affirmé que : " les bahreïniens qui sont dans le couloir de la mort ont enduré l'humiliation, la torture et des procès inéquitables, et maintenant ils font face au peloton d'exécution. Aucun gouvernement ne devrait sanctionner ses propres citoyens en les assassinant, et surtout pas un pays avec un système judiciaire corrompu et dysfonctionnel que celui de Bahreïn ".

La peine de mort telle qu'elle est pratiquée au Bahreïn est une violation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), et auquel le Bahreïn a adhéré en 2006. L'article 6.1 du « PIDCP » mentionne que : « nul ne peut être arbitrairement privé de la vie ». Comme les sept Bahreïniens condamnés à mort ont été soumis à la torture, à la confession sous la contrainte et à des procès inéquitables, la peine est donc arbitraire, et est en violation des engagements internationaux du Bahreïn.

La campagne pour l'abolition de la peine de mort est un phénomène mondial. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un moratoire sur la peine de mort en 2007, qui a appelé à la fin de son usage avec une vue vers l'abolition. Le Parlement européen a également adopté cette semaine une résolution condamnant la peine de mort et a appelé à des pressions internationales plus fortes sur les pays qui continuent à exercer la peine.

"La peine de mort viole les droits humains fondamentaux. Il est temps que le Bahreïn rejoigne la majorité des pays dans le monde qui ont aboli la peine de mort. Nous devons construire une société fondée sur la paix, et non pas sur la violence " a déclaré Nabeel Rajab, président du « BCHR ».

Les ONG de « ADHRB », « BIRD » et « BCHR » condamnent donc la pratique de la peine capitale au Bahreïn, et appellent le gouvernement bahreïni à :

- Commuer immédiatement toutes les condamnations à mort ;
- Annuler tous les jugements rendus avec des aveux obtenus sous conditions de torture ;
- Enquêter sur toutes les allégations de torture formulées par des personnes condamnées à mort et des prisonniers de conscience ; et
- Abolir la peine de mort.